



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Levée des mesures sanitaires

Question au Gouvernement n° 4834

Texte de la question

LEVÉE DES MESURES SANITAIRES

M. le président. La parole est à M. Maxime Minot.

M. Maxime Minot. « Nous pourrions envisager la levée du passe [vaccinal] à la mi-mars ». Tels sont les mots que le ministre des solidarités et de la santé a prononcés ce matin au Sénat. Quelle coïncidence, à un mois du premier tour des élections présidentielles ! Je vous félicite : c'est un très beau timing !

Vous moquez-vous des Français, qui font preuve depuis plus de deux ans de résilience et de patience ? Vous moquez-vous du personnel soignant, qui fait preuve de courage et d'abnégation ? Qui croyez-vous duper ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*) La ficelle n'est-elle pas un peu grosse ? (Mêmes mouvements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Dois-je comprendre – je ne peux pourtant imaginer que ce soit votre intention – que vous auriez souhaité que la circulation du virus ne ralentisse pas, que les places à l'hôpital ne se libèrent pas, et que les patients admis en réanimation ne soient pas de moins en moins nombreux ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Maxime Minot. Ridicule !

M. Olivier Véran, ministre. Pensez-vous que les variants omicron et delta aient attendu la campagne présidentielle pour décider une chute de l'épidémie ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Erwan Balanant. Bravo !

M. Olivier Véran, ministre. Ma réponse doit vous suffire. Je vais vous laisser le temps d'expliquer votre question, car j'ai peur d'avoir mal compris.

M. Raphaël Schellenberger. Vous n'avez pas écouté M. Fesneau, qui demande de respecter le Parlement ?

M. le président. La parole est à M. Maxime Minot.

M. Maxime Minot. Quelle condescendance, monsieur le ministre ! (*Protestations sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*) Vos invectives et vos haussements de sourcils ne peuvent cacher votre malaise – au mieux –,

ni vos mensonges – au pire.

Hier, il fallait s'adapter au virus ; dorénavant, c'est l'inverse. Avec votre mépris coutumier, vous avez, ce matin encore, insulté ceux qui refusent le passe vaccinal. Et il deviendrait inutile dans un mois, à l'inverse de ce que préconise le Conseil scientifique, qui, comme chacun de nous, constate que le virus reflue très nettement ! Mais c'est maintenant qu'il faut l'abroger, sans attendre que cela coïncide avec la campagne présidentielle !
(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.)

C'est maintenant qu'il faut tirer les leçons de votre incompetence, qui a affaibli durablement l'hôpital ! C'est maintenant qu'il vous faut assumer vos incohérences, qui ont corrompu la parole publique ! C'est maintenant qu'il faut redonner aux Français leur liberté, qui leur a été enlevée pendant trop longtemps ! C'est maintenant qu'il faut emprunter le même chemin que le Royaume-Uni et le Danemark, qui ont levé les restrictions !

M. Hervé Berville. Quelle est la question ?

M. Maxime Minot. Le bon sens a laissé place aux calculs politiques, et vos annonces récentes ne démontrent qu'une seule chose : vous êtes prêts à tout, y compris à instrumentaliser une crise sanitaire, pour vous accrocher au pouvoir, comme une moule à son rocher ! *(Vives protestations sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)* Cela ne trompe plus personne ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Véran, ministre. Une chose est sûre : lorsque nous abrogerons le passe, la question que je me pose depuis que nous l'avons instauré restera en suspens : qu'en pense le groupe Les Républicains ?
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

M. Maxime Minot. Moi j'ai voté contre, vous l'avez fait trop tard !

M. Olivier Véran, ministre. Votre candidate a exprimé son soutien et annoncé qu'une majorité des députés de votre groupe le soutiendraient, mais à plusieurs occasions, une minorité d'entre vous a voté pour au Parlement.

M. Fabien Di Filippo. Incapable de répondre sur le fond !

M. Olivier Véran, ministre. Vous nous demandez de le supprimer très tôt. Je crois que la mesure vous met mal à l'aise, mais je veux vous tranquilliser : au regard des critères objectifs, nous ne pouvons pas la lever dès maintenant, mais nous le ferons le plus tôt possible, et nous espérons que sera dès la mi-mars. Cela suppose que les hôpitaux ne soient plus obligés d'appeler les malades pour déprogrammer des soins, faute de lits dans les services de réanimation, où 2 900 malades du covid sont encore hospitalisés. Posez la question aux médecins, ils vous répondront qu'ils n'ont pas envie qu'on lève toutes les mesures de protection.

M. Éric Coquerel. Le passe ne protège pas !

M. Olivier Véran, ministre. Toutefois, cela pourrait être possible dans deux ou trois semaines.

Par ailleurs, j'imagine que, comme moi, vous faites les marchés.

M. Maxime Minot. Plus souvent que vous !

M. Olivier Véran, ministre. Les Français nous parlent du masque : c'est son obligation qu'ils veulent voir lever le plus tôt possible, plus que celle relative au passe vaccinal. Comme vous dans cet hémicycle, ils veulent ne plus être obligés de le porter constamment à l'intérieur. Le moment viendra, lorsque cela ne mettra pas en péril la dynamique de lutte contre l'épidémie, c'est-à-dire quand celle-ci faiblira.

Cela vous énerve, monsieur Minot ? Rejoignez-vous, soyez satisfait : nous sortons de l'épidémie (*M. Éric Coquerel proteste*), la dernière vague se termine. C'est une bonne nouvelle pour les Français, célébrons-la ! Il n'est pas grave que cela coïncide avec les élections : l'intérêt général est que l'épidémie finisse le plus tôt possible. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.)

M. Pierre Cordier. Amateurs ! Soyez cohérents !

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4834

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 février 2022](#)